

qui a pris l'initiative. Je tiens à rappeler aux députés que le gouvernement conservateur de Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral se sont mis d'accord là-dessus. Ils ont convenu tous deux de porter la question devant les tribunaux. La Cour suprême du Canada a conclu que le Parlement fédéral avait un pouvoir juridictionnel sur le territoire situé au large de la côte ouest.

● (1630)

En ce qui concerne la côte est, et notamment Terre-Neuve, la Cour d'appel fédérale est saisie d'une affaire de juridiction qui lui a été soumise par le Syndicat international des marins. Je suppose que la Cour devra trancher la question et que le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral seront mis en cause; ils devront jouer le rôle d'intervenants dans cette affaire. Nous verrons bien quelle sera l'issue du litige.

Pour notre part, nous n'excluons pas la possibilité de poursuivre les négociations entre les gouvernements concernés, ce qui permettrait de trouver une solution satisfaisante pour tous. Par conséquent, ce bill renferme toute une série de mesures qui permettraient aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement national, de retirer pour la première fois d'énormes avantages de la mise en valeur des terres du Canada. Pour la première fois, les Canadiens auront une participation de 25 p. 100 dans la mise en valeur des terres du Canada. Pour la première fois, il existera des règles très strictes relatives à l'achat de biens et services, et les Canadiens pourront se faire concurrence pour les fournir; ils seront avantagés et leurs capacités pourront être pleinement exploitées; la main-d'œuvre canadienne pourra être utilisée au maximum dans les 12 projets qui seront réalisés dans le Nord.

De toute évidence, on sera témoin à l'avenir de progrès significatifs. Nous sommes redevables aux personnes qui ont présenté des instances au comité, ainsi qu'aux divers groupes qui nous ont écrit pour nous faire part de leurs soucis à propos des habitants de ces régions; de l'avis du gouvernement, cela restera une de nos principales priorités et une source importante d'inquiétude.

Je prétends que le débat a assez duré. Le Parlement a été saisi de ce bill au mois de décembre. J'ai mentionné les 73 séances du comité et les 130 témoins qui ont comparu. D'après moi, les Canadiens s'attendent que le Parlement du Canada passe à l'action à un moment donné, sûrement quand il s'agit d'une question aussi importante que celle-ci, d'un bill aussi significatif pour l'avenir de ces régions-là et la sécurité énergétique future du Canada. J'espère que le Parlement finira par se décider et arrivera à une conclusion.

[Français]

Monsieur le président, je voudrais simplement, dans les deux minutes qu'il me reste, souligner l'importance de ce bill. Ce bill sur les terres du Canada représente la mesure la plus importante qui a été présentée par le gouvernement du Canada depuis bien des années dans le domaine énergétique. Ce bill couvre tout l'Arctique, tous les droits miniers sous-marins. Ce sont ces régions qui dans les décennies à venir vont fournir au Canada la sécurité énergétique dont il a besoin.

Notre point de vue en tant que gouvernement c'est que ces ressources appartiennent à tous les Canadiens et que nous devons faire en sorte que ce soit l'ensemble des Canadiens qui en bénéficient. C'est pourquoi nous avons pris des mesures

dans ce bill, par exemple, à l'effet que, dans tout développement qui surviendra dans les terres du Canada à l'avenir, les Canadiens auront un droit direct à 25 p. 100 des intérêts.

Nous avons pris des mesures pour que les Canadiens puissent être des concurrents sérieux dans la vente de leurs biens, et la fourniture de leurs services. Nous avons pris des mesures pour que l'économie et les travailleurs canadiens, partout au Canada, puissent bénéficier des développements qui surviendront dans les terres du Canada.

Nous avons aussi pris des mesures pour que les régions avoisinantes de ces développements-là en soient les premières bénéficiaires. Le premier ministre l'a souvent indiqué, ainsi que moi-même. Nous poursuivons nos discussions et nos négociations avec les gouvernements en cause pour que ce développement dans les terres du Canada se fasse d'une façon ordonnée, d'une façon qui bénéficiera aux régions en cause et à l'ensemble des Canadiens que nous sommes appelés à représenter en tant que parlementaires, en tant que membres du Parlement du Canada. En ce sens, nous rejetons l'opinion en vertu de laquelle les parlementaires fédéraux n'auraient pas le courage, n'auraient pas l'imagination, n'auraient pas le sens de la responsabilité nécessaire, bref, seraient incapables d'assurer que ces développements se produisent d'une façon bénéfique à l'ensemble des Canadiens que nous sommes tous appelés à représenter.

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je m'en tiendrai ici à la question des ressources sous-marines qui fait l'objet de la présente motion du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Laissez-moi vous dire que le ministre qui vient de parler a vraiment exprimé aujourd'hui toute l'arrogance et tout le mépris que manifestent les libéraux à l'égard de tous ceux qui ne sont pas des leurs; c'est un exemple parfait d'aveuglement et de suffisance.

Le Canada n'est pas un État unitaire, mais une confédération, et le Parti libéral du Canada incarne l'attitude de certains Canadiens du centre du pays et le genre d'approche dont a fait preuve aujourd'hui le ministre, à savoir celle de croire aveuglément et avec suffisance que personne d'autre au Canada ne devrait avoir sa place au soleil. Nous n'aurons jamais notre chance à Terre-Neuve; nous n'aurons jamais notre chance en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick. S'il y a jamais des revenus à tirer des ressources sous-marines situées au large de ces provinces, il ne faut pas compter qu'ils soient à nous. Nous n'y avons pas droit. Il ne seront à nous, pour parler comme le ministre, que si les gens d'en face décident, dans leur grande sagesse, dans leur grande générosité et dans leur grande miséricorde, de nous les donner.

Le ministre a dit dans son discours que ces ressources appartiennent à l'ensemble du peuple canadien. Comme si elles n'appartenaient pas aux Canadiens si elles étaient la propriété de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard! En bonne logique, l'Alberta n'aurait jamais dû être propriétaire de ces ressources, ni la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, l'Ontario ou toute autre province, puisque en possédant ces ressources, elles en privent l'ensemble des Canadiens. Voilà un tout nouveau concept. Le ministre a dit que ces ressources doivent appartenir à l'ensemble des Canadiens, et que pour cela, il faut que le gouvernement du Canada en soit propriétaire.